

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° 2025-06-01**

**Communication au Conseil des**  
**Décisions prises par le Bureau**  
**communautaire en vertu d'une**  
**délégation.**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juin à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni à Jons, salle Chrysalide, sous la présidence de M. Daniel Valéro.

Date de la convocation : le 28 mai 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents (32) :

MM. Athenol, Bousquet, Mmes Callamard, Carretti, Chabert, M. Champeau, Mmes Deliance, Di Murro, Duboisset, M. Dubuis, Mmes Fadeau, Farine, M. Fiorini, Mmes Fioroni, Gautheron, MM. Giroud, Humbert, Ibanez, Mmes Jurkiewicz, Liatard, MM. Marmonier, Mathon, Mecheri, Mercier, Mmes Monin, Moustaid, Nicolier, Notin, Reype-Allarousse, MM. Ruz, Valéro et Villard.

Absents/excusés (8) : Mme Auquier, MM. Chevalier, Collet, Jourdain, Laurent, Lièvre, Mmes Pinton et Santesteban.

Pouvoirs (4) :

Mme Auquier donne pouvoir à Mme Notin.

M. Chevalier donne pouvoir à M. Dubuis.

M. Collet donne pouvoir à M. Champeau.

Mme Santesteban donne pouvoir à Mme Chabert.

Secrétaire de séance : Mme Monin.

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, et par délibération n°2024-12-05 du 3 décembre 2024, le Conseil communautaire a donné délégation d'une partie de ses attributions au Bureau communautaire et au Président.

Monsieur le Président rend compte ci-après des Décisions communautaires prises les 25 mars, 1, 8, 15, 22, 29 avril, 12, 20 et 27 mai par le Bureau et demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de cette communication :

- **D-2025-03-05 :** Mise à jour du tableau des effectifs / Transformation de poste. Afin de faire face à un surcroît d'activité et pouvoir avoir recours à un recrutement en CDD, le Bureau a validé la modification du tableau des effectifs comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° 2025-06-01**

**Communication au Conseil des**  
**Décisions prises par le Bureau**  
**communautaire en vertu d'une**  
**délégation.**

<b>Emploi - n° interne</b>	<b>Filière</b>	<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Situation antérieure Fonction</b>	<b>Situation nouvelle Fonction</b>	<b>Grade</b>	<b>Quotité</b>
- n°82 -	Technique	Ingénieur	Responsable des travaux & du patrimoine	Chargé de mission Aménagement/Développement	Tous grades	Temps complet

- **D-2025-04-01** : Décision retenant, dans le cadre d'une consultation concernant les travaux d'aménagement de la place du Commerce et de la requalification de la route de Jonage à Pusignan, les offres suivantes :
- Pour le lot 1 : Voirie et réseaux divers (VRD) : Offre de la société RMF TP pour un montant de 489 999,99 € HT.
  - Pour le lot 2 : Espaces verts : Offre de la société CHAZAL pour un montant de 148 075,69 € HT.
- **D-2025-04-02** : Décision du Bureau prise dans le cadre d'une Convention de Réserve Foncière tripartite signée avec l'EPORA et la commune de Saint Pierre de Chandieu concernant le site « ZI Quatre Chênes - Portes du Dauphiné », approuvant ...
- L'acquisition par voie de préemption par l'EPORA de l'immeuble situé lieudit Les Brosses (parcelle cadastrée sous la référence AH 256 et présentant une superficie totale de 4 860 m<sup>2</sup>) au prix de 890 000 € (hors taxes, frais et droits), auquel s'ajoute une commission de 30 000 € TTC à la charge de l'acquéreur.
  - La rétrocession de l'immeuble, objet de la présente délibération, par l'EPORA, à la CCEL ou à tout porteur de projet agréé par elle, conformément aux dispositions de la convention conclue avec l'EPORA.
- ... et demandant à la commune de Saint Pierre de Chandieu de déléguer son droit de préemption à l'EPORA pour réaliser cette acquisition.
- **D-2025-04-03** : Décision autorisant l'octroi d'une garantie d'emprunts à 3F Immobilière Rhône-Alpes pour l'opération de logements sociaux « Le Earl Gret », située 2 bis rue Victor Hugo à Genas (7 PLUS et 3 PLAI).

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° 2025-06-01**

**Communication au Conseil des**  
**Décisions prises par le Bureau**  
**communautaire en vertu d'une**  
**délégation.**

- **D-2025-04-04** : Décision autorisant l'octroi d'une garantie d'emprunts à 3F Immobilière Rhône-Alpes pour l'opération de logements sociaux « Domaine de Surjoux 3 », située 12 montée de l'Amphore à Genas (3 PLUS et 1 PLAI).
- **D-2025-04-05** : Décision autorisant l'octroi d'une garantie d'emprunts à 3F Immobilière Rhône-Alpes pour l'opération de logements sociaux « Immanence », située route de Jonage à Pusignan (7 PLAI, 6 PLUS et 2 PLS). *La CCEL garantit les deux PLS car il s'agit d'une demande dont l'instruction a débuté sous l'ancien règlement qui prévoyait une garantie de l'ensemble des financements sociaux, dont les PLS.*
- **D-2025-04-06** : Décision retenant l'offre de SIAF INGENIERIE pour un montant de 18 200 € HT afin de lui confier une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension de la ZAE des Trois Jons à Jons.
- **D-2025-04-07** : Décision autorisant l'octroi d'une garantie d'emprunts à 3F Immobilière Rhône-Alpes pour l'opération de logements sociaux « Carré Nina », située 13 rue de l'Égalité à Genas (7 PLUS et 3 PLAI).
- **D-2025-04-08** : Décision autorisant l'octroi d'une garantie d'emprunts à 3F Immobilière Rhône-Alpes pour l'opération de logements sociaux « Confidences », située 72 avenue Jean Moulin à Saint Laurent de Mure (6 PLUS et 2 PLAI).
- **D-2025-04-09** : (*Ressources Humaines* ) Décision offrant la possibilité pour la CCEL de recourir à des agents contractuels en cas d'un accroissement temporaire de l'activité (article L.332-23 disposition 1 du Code général de la fonction publique).
- **D-2025-04-10** : Décision autorisant le renouvellement d'un conventionnement partenarial entre la Banque de France (BDF) et la CCEL visant à faire connaître et rayonner le territoire. Ce partenariat, établi sans contrepartie financière, donne également accès à un certain nombre de données sur les entreprises.
- **D-2025-04-11** : Décision approuvant la conclusion d'une convention de servitude avec ENEDIS afin d'autoriser le passage de réseaux électriques sur la parcelle cadastrée ZP 161, lieu-dit la Petite Craz à Saint Laurent de Mure.

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° 2025-06-01**

**Communication au Conseil des**  
**Décisions prises par le Bureau**  
**communautaire en vertu d'une**  
**délégation.**

- **D-2025-04-12** : Décision retenant l'offre de la société Delta TP Service, sise à La Ravoire (73), pour un montant de 332 617 € HT afin de lui confier la mise en place de la signalétique dans les zones d'activités économiques.
- **D-2025-05-01** : Décision autorisant l'octroi d'une garantie d'emprunts à Alliad Habitat pour l'opération de logements sociaux « Les Chaumes », située rue Jean Jaurès et impasse des Chaumes à Genas (5 PLUS et 3 PLAI).
- **D-2025-05-02** : Décision retenant l'offre de la société B&L évolution – SCOP EC pour un montant global de 27 680 € HT afin de lui confier une mission d'accompagnement à la finalisation du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Prestation portant notamment sur :
  - L'actualisation du diagnostic réalisé en 2022 ;
  - La formalisation de la stratégie territoriale énergie-climat ;
  - La finalisation du programme d'actions opérationnel ;
  - Le dispositif de suivi et d'évaluation.
- **D-2025-05-03** : Décision autorisant la signature d'un avenant n°1 au marché de travaux pour les équipements scénographiques dans le cadre de la reconversion de la Halle de la CCEL, avec l'entreprise IRELEM pour un montant de 37 684 € HT. Cette dotation d'équipements permettra notamment l'organisation de toutes les réunions des instances de la CCEL dans les différentes salles de la Halle (salles de réunions et amphithéâtre)

*Décisions du Bureau communautaire adoptées à l'unanimité.*

Le Conseil **prend acte** de cette communication.

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° 2025-06-01**

**Communication au Conseil des  
Décisions prises par le Bureau  
communautaire en vertu d'une  
délégation.**

  
**Le Président**  
**Daniel VALÉRO**



*Délibération adoptée à l'unanimité.  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

*Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif. Il peut être saisi par le biais du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*